

# Tout savoir sur le QROPS

Qualifying Recognised Overseas Pension Scheme

Version : Février 2022

# Table des matières

## Renseignements généraux

Introduction au QROPS .....	3
Le FERR QROPS .....	3
Qui pourrait être admissible à un transfert dans un QROPS d'iA Clarington? .....	3
Pourquoi choisir de transférer un régime de retraite du R.-U. dans un QROPS d'iA Clarington? .....	3
Quels types de régimes de retraite peuvent être transférés? .....	4
Quels types de régimes de retraite ne peuvent pas être transférés? .....	4
Y a-t-il des situations où le client doit contacter un conseiller financier du R.-U.? .....	4
Est-ce qu'un QROPS peut être établi en vertu de tous les types d'enregistrements chez iA Clarington? .....	4
Quel est l'âge minimal pour établir un QROPS chez iA Clarington? .....	4
La date du transfert a-t-elle une incidence sur les clients? .....	4

## Impôt et frais

Est-ce que le transfert d'un régime de retraite du R.-U. dans un QROPS au Canada est exempt d'impôt? ...	5
Comment la taxation et les frais sont-ils administrés au Canada? .....	5
Que se passe-t-il si les circonstances changent? .....	5
Quels paiements sont déclarés au HMRC par iA Clarington? .....	5

## Administration et documents

Quelle est la première étape dans le processus de transfert? .....	6
Quels formulaires ou documents sont exigés? .....	6
Où les formulaires et documents doivent-ils être envoyés après avoir été remplis par le client? .....	6
Quel est le délai pour que les sommes soient transférées dans le QROPS au Canada? .....	6
De quelle façon les sommes seront-elles reçues chez iA Clarington? .....	7
De quelle façon les sommes seront-elles converties en dollars canadiens chez iA Clarington? .....	7
Est-ce que les sommes de plusieurs régimes de retraite du R.-U. peuvent-elles être déposées dans le même compte QROPS? .....	7
Quels documents sont requis pour le transfert d'un QROPS d'une autre institution financière au Canada à un QROPS d'iA Clarington? (P. ex. : iA à iA Clarington) .....	7
De quelle façon iA Clarington communiquera-t-elle avec les conseillers? .....	7
De quelle façon iA Clarington communiquera-t-elle avec vos clients? .....	8
Combien de temps cela prendra-t-il avant que les documents soient envoyés à l'administrateur du régime de retraite du R.-U.? .....	8
Pourquoi iA Clarington assure-t-elle le suivi avec l'administrateur du régime de retraite en votre nom? .....	8
De quelle manière les attentes des clients doivent-elles être gérées? .....	8

# Renseignements généraux

## Introduction au QROPS

Placements IA Clarington inc. (iA Clarington) est admissible pour le QROPS (qualified recognised overseas pension scheme). Le but de ce type de régime de retraite est de faciliter le transfert de régimes de retraite du Royaume-Uni (R.-U.) dans d'autres pays qui répondent aux critères établis par Her Majesty's Revenue and Customs (HMRC).

Si votre client a cotisé à un régime de retraite capitalisé ou privé du R.-U. et est âgé entre 55 ans et 71 ans, le transfert peut être exempt d'impôt du R.-U. dans certaines circonstances. Pour en savoir plus sur l'admissibilité, la première étape pour votre client est d'obtenir les documents et les renseignements fiscaux nécessaires. Pour ce faire, le client doit informer l'administrateur du régime de retraite du R.-U. qu'il souhaite transférer les fonds dans un QROPS au Canada.

## Le FERR QROPS

Le HMRC reconnaît que iA Clarington peut convertir les REER QROPS en FERR QROPS.

Bien qu'il soit impossible de transférer un fonds de pension du Royaume-Uni directement dans un FERR QROPS, iA Clarington peut demander le transfert d'un FERR QROPS lorsque celui-ci est déjà administré par une institution financière canadienne.

La date limite pour effectuer une conversion est le 31 décembre de l'année où le titulaire atteint l'âge de 71 ans. La conversion peut être faite à n'importe quel moment, mais les versements seront déclarés au HMRC.

## Qui pourrait être admissible à un transfert dans un QROPS d'iA Clarington?

Les QROPS sont conçus pour les résidents du R.-U. qui répondent à tous les critères suivants :

- Demeurant maintenant au Canada en vertu d'un statut d'expatrié ou qui ont l'intention de déménager bientôt;
- Ont l'intention de résider au Canada au minimum cinq (5) ans;
- Ont l'intention de prendre leur retraite au Canada;
- Souhaitent que leur épargne-retraite soit regroupée dans un même pays, en dollars canadiens.

## Pourquoi choisir de transférer un régime de retraite du R.-U. dans un QROPS d'iA Clarington?

- Pour profiter du potentiel de croissance des marchés tout en bénéficiant de tous les avantages des fonds communs de placement.

- Pour profiter d'un vaste éventail de fonds gérés par des professionnels hautement compétents.
- Pour un transfert rapide et confidentiel aux héritiers lors du décès (aucuns frais d'homologation).<sup>1</sup>

### **Quels types de régimes de retraite peuvent être transférés?**

Voici des exemples de régimes de retraite qui peuvent être transférés :

- Régimes de retraite à cotisation déterminée (CD).
- Régimes de retraite à prestations déterminées (PD) du secteur privé.
- Régimes de retraite par capitalisation à prestations déterminées (PD) du secteur public.

Pour plus d'information sur les régimes de retraite et leur transférabilité, vous pouvez communiquer avec un spécialiste en fiscalité du R.-U. ou un conseiller financier du R.-U. (des frais peuvent s'appliquer).

### **Quels types de régimes de retraite ne peuvent pas être transférés?**

- Régimes d'État du R.-U.
- Régimes de retraite sans capitalisation à prestations déterminées (PD) du secteur public.

### **Y a-t-il des situations où le client doit contacter un conseiller financier du R.-U.?**

Oui, les « prestations garanties » (safeguarded benefits) qui incluent, entre autres, les régimes de retraite à prestations déterminées (PD) de plus de 30 000 £ exigent la révision et l'approbation d'un conseiller financier du R.-U. afin d'effectuer le transfert. Pour trouver un conseiller au R.-U, visitez le site Web suivant : [Financial Conduct Authority \(FCA\)](#). Des frais peuvent s'appliquer.

### **Est-ce qu'un QROPS peut être établi en vertu de tous les types d'enregistrements chez iA Clarington?**

En ce moment, seuls les REER sont approuvés pour l'établissement d'un QROPS. Les REER QROPS administrés chez iA Clarington peuvent être convertis en FERR QROPS.

### **Quel est l'âge minimal pour établir un QROPS chez iA Clarington?**

Le client doit être âgé entre 55 ans et 71 ans pour pouvoir ouvrir un QROPS. La réglementation régie par le HMRC stipule qu'aucun paiement du régime de retraite ne peut être effectué avant la date où le participant atteint l'âge minimal normal de la retraite, qui, dans ce cas, est de 55 ans. De plus, comme les contrats sont établis à titre de REER, ils sont régis par les mêmes règles et réglementations qui s'appliquent aux REER (c'est-à-dire que les REER doivent notamment être convertis en FERR à l'âge de 71 ans).

### **La date du transfert a-t-elle une incidence sur les clients?**

Les règles à propos des member payment charges concernent le REER et le FERR QROPS. Pour toute question sur ces règles, consultez le Guide du HMRC : [PTM113210](#) (disponible en anglais seulement).

- *5 years non-residence rule* – pour les transferts effectués avant le 9 mars 2017. Les member payment charges cessent de s'appliquer si le client n'est plus résident du Royaume-Uni depuis 5 ans.
- *10 years non-residence rule* – pour les transferts effectués après le 9 mars 2017. Les member payment charges cessent de s'appliquer si le client n'est plus résident du Royaume-Uni depuis 10 ans.

- *5 years from transfer rule* – pour les transferts effectués après **le 6 avril 2017**. Les *member payment* charges continuent de s’appliquer pour une période de 5 ans à partir de la date du transfert, même si cela fait plus de 10 ans que le client ne réside plus au Royaume-Uni.

Les *member payment* charges sont un impôt perçu par le Royaume-Uni sur les *unauthorised member payments* reçus. L’impôt doit être payé par le client.

## Impôt et frais

Pour plus d’information sur la fiscalité et la réglementation du R.-U., vous pouvez communiquer avec un spécialiste en fiscalité du R.-U. ou un conseiller financier du R.-U. (des frais peuvent s’appliquer).

### **Est-ce que le transfert d’un régime de retraite du R.-U. dans un QROPS au Canada est exempt d’impôt?**

Le transfert peut, dans certaines circonstances, être exempt d’impôt du R.-U.

### **Comment la taxation et les frais sont-ils administrés au Canada?**

Les règles sont les mêmes que pour un REER habituel.

Le montant brut (en argent canadien avant les retenues d’impôt étranger ou frais, le cas échéant) payé et déposé dans le REER du client est imposable selon le sous-alinéa 56(1)(a)(i) LIR [Ligne 130 de la déclaration T1].

Un reçu 60j) sera émis à la réception des sommes pour le montant déposé. Le client pourra ainsi déduire le montant transféré à son REER en vertu de l’alinéa 60j) LIR lors de la production de sa déclaration T1 [Ligne 208 de la déclaration T1 ainsi que la ligne 14 de l’annexe 7]. Le montant déductible ne peut pas dépasser le montant imposable inclus au revenu du client.

Aux fins de la déclaration d’impôt, les explications ci-dessus sont des lignes directrices et le client doit consulter un expert en fiscalité pour sa déclaration de revenus.

### **Que se passe-t-il si les circonstances changent?**

Si les circonstances changent au cours des cinq années fiscales du R.-U. complètes qui suivent le transfert, il peut y avoir des frais de 25 % relatifs à l’impôt.

De plus, le client peut être assujéti à l’impôt du R.-U. s’il effectue un retrait ou un transfert durant la période de dix ans au cours de laquelle il cesse d’être résident du R.-U.

### **Quels paiements sont déclarés au HMRC par iA Clarington?**

Si le QROPS concerne un transfert de régime de pension qui a été effectué avant le 9 mars 2017, iA Clarington doit déclarer les paiements au HMRC à l’aide du formulaire APSS251, et ce, pour une période de 10 ans à partir de la date du transfert original.

Si le QROPS concerne un transfert de régime de pension qui a été effectué après le 9 mars 2017, iA Clarington doit déclarer les paiements au HMRC à l’aide du formulaire APSS251, et ce, pour une période de 10 ans à partir de la date où le dernier transfert a été effectué (latest key date).

# Administration et documents

## Quelle est la première étape dans le processus de transfert?

Le client doit entamer le processus en informant l'administrateur du régime de retraite au R.-U. qu'il souhaite transférer les fonds au Canada.

## Quels formulaires ou documents sont exigés?

- Formulaire HMRC QROPS Member Information (APSS263). [Cliquez ici](#) pour obtenir la version la plus à jour.
  - Le numéro de référence du REER auprès du HMRC est : QROPS 910968.
  - Le nom du QROPS est : Placements IA Clarington inc. (RSP 0575-013)
- Tous les documents de résiliation ou de transfert** fournis au client par son ancien employeur au R.-U. touchant le transfert du régime de retraite dans un QROPS. Ces documents varient selon l'administrateur du régime de retraite et doivent être obtenus directement de l'administrateur du régime de retraite. Cela peut aussi inclure, sans que ce soit obligatoire, un relevé de pension, qui peut être envoyé à iA Clarington. Le client doit s'assurer de signer tous les formulaires fournis par l'administrateur du régime de retraite du R.-U. avant de les envoyer à iA Clarington.
- Formulaire de demande d'iA Clarington
- Formulaire de demande de transfert du Royaume-Uni
- Preuve de résidence au Canada : copie d'un document qui confirme l'identité (p. ex. : permis de conduire, passeport) ou preuve d'adresse (p. ex. : facture ou relevé)

## Où les formulaires et documents doivent-ils être envoyés après avoir été remplis par le client?

Il est important d'envoyer les formulaires et documents originaux dans une enveloppe sur laquelle sera indiquée « Réf. : QROPS ». Il est important pour vous de déterminer si les documents peuvent être envoyés par courriel ou être mis à la poste. Une fois que nous aurons reçu tous les documents requis, nous remplirons nos parties des formulaires ou des documents et les ferons suivre à l'administrateur du régime de retraite du R.-U. pour engager le transfert.

Pour simplifier la prise en charge de votre demande, il est approprié de nous faire parvenir les documents requis en anglais.

Les documents doivent être envoyés à notre centre de service de Toronto.

**Placements IA Clarington inc.**  
À l'attention de : Équipe QROPS  
30, rue Adelaide Est, porte 1  
Toronto (Ontario)  
M5C 3G9

## Quel est le délai pour que les sommes soient transférées dans le QROPS au Canada?

Le processus de transfert peut prendre de deux à six mois. Notre équipe de l'administration fera tout ce qu'elle peut pour réduire le délai le plus possible. La partie cédante a toutefois le droit de prendre tout le temps jugé nécessaire pour fournir l'information pour le transfert. Il est également essentiel que le client participe à la réalisation du transfert, car la société de retraite refuse souvent de communiquer avec d'autres personnes que son client directement.

### **De quelle façon les sommes seront-elles reçues chez iA Clarington?**

Les fonds pour ce type de transfert seront souvent reçus en livres sterling (GBP). Dans ce cas, iA Clarington déposera d'abord le montant reçu en GBP, comme s'il s'agissait d'un montant en dollars canadiens, et ajoutera ensuite un montant supplémentaire, selon le taux de conversion, le jour ouvrable suivant.

Les fonds peuvent être envoyés sous forme de chèque. Certains régimes peuvent toutefois demander que les fonds soient transférés par transfert bancaire électronique. Dans ce cas, iA Clarington fera suivre à l'entreprise responsable du régime de retraite l'information nécessaire au transfert bancaire électronique ainsi que les documents requis.

### **De quelle façon les sommes seront-elles converties en dollars canadiens chez iA Clarington?**

Les sommes reçues par chèque ou par virement pour les transferts entrants seront converties en dollars canadiens par notre banque, TD Canada Trust, en utilisant le taux de change au comptant de Thomson Reuters de Londres dans les 24 à 48 heures qui suivent.

### **Est-ce que les sommes de plusieurs régimes de retraite du R.-U. peuvent-elles être déposées dans le même compte QROPS?**

- Depuis 2019, un client ne peut plus transférer un régime de retraite du R.-U. à un QROPS d'iA Clarington émis avant le 9 mars 2017.
- Pour les transferts de régimes du R.-U. venant directement à iA Clarington, vous pouvez effectuer plusieurs transferts dans le même QROPS émis le ou après le 9 mars 2017.
- Pour les transferts d'un autre QROPS (p. ex. : de iA), iA Clarington investira :
  - Toutes les sommes dont la date de transfert initiale (la date à laquelle les sommes reçues de l'administrateur du régime de retraite au R.-U. ont été déposées dans le QROPS) précède le 9 mars 2017 dans un seul compte;
  - Toutes les sommes dont la date de transfert initiale est le ou après le 9 mars 2017 dans un autre compte.

### **Quels documents sont requis pour le transfert d'un QROPS d'une autre institution financière au Canada à un QROPS d'iA Clarington? (P. ex. : iA à iA Clarington)**

Pour les transferts vers iA Clarington, notez que l'âge minimum pour émettre un REER ou un FERR QROPS est 55 ans, même si le régime du client au Royaume-Uni a déjà été transféré à une autre institution financière canadienne.

Le conseiller doit faire parvenir les formulaires suivants :

- Formulaire APSS255 de HMRC (rempli par le client)
- Formulaire de demande d'iA Clarington

### **De quelle façon iA Clarington communiquera-t-elle avec les conseillers?**

Nous communiquerons avec vous par courriel pour vous informer de ce qui suit :

- La réception des formulaires de demande et de transfert. iA Clarington vous fera parvenir une copie des documents de transfert dûment remplis pour vos dossiers, le numéro de compte de votre client et le numéro de suivi (le cas échéant).
- L'administrateur du régime de retraite du R.-U. fera parvenir un avis de refus demandant votre intervention.

- Après deux mois, si aucun avis de refus ou de fonds n'ont été reçus, iA Clarington communiquera avec vous pour que votre client entre en contact avec l'administrateur du régime de retraite du R.-U.

### **De quelle façon iA Clarington communiquera-t-elle avec vos clients?**

iA Clarington fera parvenir très peu de communications à vos clients. Nous ferons parvenir une confirmation de transaction par la poste automatiquement pour les informer une fois que le transfert et la prise en charge de leurs fonds auront été effectués.

### **Combien de temps cela prendra-t-il avant que les documents ne soient envoyés à l'administrateur du régime de retraite du R.-U.?**

Il est recommandé que tous les documents soient soumis à iA Clarington au moins deux semaines avant toute date limite. Nous ferons notre possible pour que toute trousse soit livrée avant la date limite. iA Clarington ne peut pas être tenue responsable de tout délai non respecté.

### **Pourquoi iA Clarington assure-t-elle le suivi avec l'administrateur du régime de retraite en votre nom?**

iA Clarington communiquera seulement avec l'administrateur du régime de retraite du R.-U. au préalable que pour leur faire parvenir les documents de transfert ou en réponse à un avis de refus reçu. L'administrateur du régime de retraite du R.-U. préfère communiquer directement avec les clients et bien souvent ne répond pas à un tiers. Il est important que votre client comprenne qu'il est possible qu'il soit nécessaire à un certain point qu'il doive communiquer directement avec l'administrateur du régime de retraite du R.-U.

### **De quelle manière les attentes des clients doivent-elles être gérées?**

Il est important de gérer les attentes de vos clients tout au long du processus. Le transfert d'un régime de retraite du R.-U. dans un QROPS au Canada peut prendre jusqu'à six mois et peut parfois être ardu. Il est courant pour l'administrateur du régime de retraite du R.-U. de signaler toute exigence manquante en communiquant directement avec votre client. Veuillez donc aviser vos clients d'être à l'affût pour toute communication par la poste ou par courriel.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe des Services à la clientèle au 1 800 530-0204 ou visitez le site Web [QROPS](#).

<sup>1</sup> Possible avec une désignation de bénéficiaire.

**À l'usage exclusif des courtiers.** Les renseignements contenus aux présentes ne constituent pas un conseil financier, fiscal ou juridique. Les Fonds iA Clarington sont gérés par Placements IA Clarington inc. iA Clarington, le logo d'iA Clarington, iA Gestion de patrimoine et le logo de iA Gestion de patrimoine sont des marques de commerce, utilisées sous licence, de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.

[iaclarington.com](http://iaclarington.com)